



VIGILANCE & ACTION

"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir".

"Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".

N° 194 Janvier 2006

Bulletin de liaison bimestriel du MIL

« 2006 SERA ROCK'N'ROLL »

par Bernard ACCOYER

Président du groupe UMP à l'Assemblée nationale

Peut-on, en période pré-électorale, entreprendre des réformes ?

La France ne peut pas perdre une année. Le gouvernement et le Parlement ont le devoir d'agir. Les Français ne comprendraient pas qu'à plus d'un an des échéances de 2007, nous ne poursuivions pas la modernisation indispensable.

L'ordre du jour du gouvernement vous convient-il ?

Il répond à notre volonté de faire face à la situation d'aujourd'hui et aux défis de demain, qu'il s'agisse de projets de loi aussi importants que ceux sur le logement, l'égalité des chances, l'immigration ou la recherche. Mais nous veillerons à légiférer moins pour légiférer mieux.

Ne jugez-vous pas, comme François Bayrou, mais aussi comme Jean-Louis Debré, que la procédure d'urgence est trop souvent utilisée par le gouvernement ?

Pour un meilleur travail parlementaire, la procédure d'urgence doit rester une mesure exceptionnelle. Le débat est capital. Pour autant, les lois ne doivent contenir que les dispositions essentielles, et non, comme trop souvent, des textes déclamatoires ou d'ordre réglementaire. Cela allonge et rend confus les débats.

En ce qui concerne l'article 4 de la loi du 23 février 2005, à propos des « bienfaits » de la colonisation, Jacques Chirac a prôné la réécriture de cet article ; d'autres, jusque dans vos rangs, réclament son abrogation pure et simple ; où en est-on ?

La mission Debré est au travail. Je suis favorable à la proposition de loi Couanau-Fagniez qui rendrait caduque la référence aux programmes scolaires. Et pour l'avenir, à titre personnel, je formulerai une proposition : puisque nous sommes tous d'accord pour dire que ce n'est pas à la loi d'écrire l'histoire, tout en estimant que les parlementaires doivent pouvoir s'exprimer sur des faits passés, présents et à venir, pourquoi ne pas modifier le règlement de l'Assemblée pour autoriser les députés à voter des résolutions dans un cadre strictement défini ? Cela permettrait à l'Assemblée de s'exprimer sans pour autant en passer par la loi.

Président du groupe UMP, comment allez-vous gérer les tensions entre chiraquiens, sarkozystes et villepinistes dont on peut penser qu'elles vont s'aggraver, l'échéance présidentielle approchant ?

Les députés UMP souhaitent que l'unité et la cohésion restent notre règle commune. Toute division serait suicidaire pour nos idées. Se compter, se diviser, créer des chapelles, ce serait remettre la machine à perdre en route. Le moment venu, chacun prendra ses responsabilités. Ce qui doit prévaloir, c'est le succès de nos idées. La multiplication des candidatures au premier tour nous conduirait inévitablement à l'échec collectif.

Il n'empêche, 2006, sera une année difficile, du fait des rivalités !

Le passé nous a enseigné le risque des précampagnes internes. 2006 doit être une année de travail, j'y veillerai

personnellement. C'est sûr qu'elle sera un peu rock'n'roll, mais je suis là pour faire baisser le son et sauvegarder l'harmonie !

Ne faites-vous pas, vous-même, monter le son en préconisant des primaires élargies aux sympathisants ?

Depuis toujours, je suis favorable à ce que l'UMP élargisse la consultation de ses militants à tous les Français qui souhaitent se prononcer sur le choix du candidat de la droite et du centre, afin de renforcer la dynamique de campagne. Je m'inspire de ce qui s'est passé en Italie avec la désignation de Prodi. Pour moi, le risque réel d'une réplique à l'envers du 21 avril 2002 n'est pas exclu, mettant, cette fois, le candidat de droite hors jeu.

Comment voyez-vous l'organisation de ces primaires ?

On pourrait ouvrir deux bureaux de vote par canton, demander un euro à chacun pour régler les frais d'organisation et inviter les électeurs à signer notre projet en tant que sympathisants. Le candidat alors désigné pourrait se prévaloir d'une assise populaire beaucoup plus large.

L'idée des primaires, n'est-ce pas pour permettre à Villepin d'entrer dans la course présidentielle, la seule UMP étant acquise à Sarkozy ?

Ce qui guide ma démarche, c'est l'observation des élections présidentielles depuis 1965 : au fil des ans, les partis politiques et leurs candidats perdent de leur influence. N'oublions pas le passé. Un parti dynamique ne suffit pas à préempter la victoire. Souvenons-nous de 1981.

Pensez-vous que le tandem Villepin-Sarkozy peut encore durer quinze mois ?

C'est l'intérêt de la France. Les Français, comme les députés du groupe UMP, apprécient cette addition de talents. Dans ce gouvernement, chacun apporte sa contribution. Le premier ministre comme le ministre de l'Intérieur conduisent une action efficace et appréciée. « L'expression des ambitions doit venir à son heure », comme l'a rappelé le président de la République.

Avec la réforme institutionnelle qu'il propose, pensez-vous que Nicolas Sarkozy, en voulant renforcer le rôle du chef de l'Etat, se prépare les pleins pouvoirs s'il était élu ?

Non. Nous devons certainement tirer les conséquences de la réforme du quinquennat. Nicolas Sarkozy a ouvert un débat nécessaire. Nous devons le conduire en respectant l'esprit de nos institutions, sans oublier que les Français attendent des réponses concrètes à leurs problèmes quotidiens.

Où situez-vous François Bayrou aujourd'hui ?

A titre personnel, j'ai décidé de ne plus parler de Bayrou, mais je constate que les électeurs de l'UDF, qui sont aussi les nôtres, sont beaucoup plus demandeurs d'union que lui.

Repris du Journal du Dimanche du 15/01/2006. Interview par Florence Muracciole.

MANIFESTE PARLEMENTAIRE

POUR LA DEFENSE DU DROIT FONDAMENTAL DE L'ENFANT D'ETRE ACCUEILLI ET DE S'EPANOUIR DANS UNE FAMILLE COMPOSEE D'UN PERE ET D'UNE MERE

Le mariage et l'adoption d'enfants par deux personnes du même sexe sont, déjà, au cœur du débat politique. Portées par certains, ces revendications seront des enjeux majeurs lors des élections de 2007. Les premiers députés et sénateurs, membres de l'Entente parlementaire, s'opposent à ces revendications dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le déni de la différence sexuelle, du sens de la procréation et de la filiation laisse entendre que le désir d'avoir un enfant serait suffisant pour devenir «parent». Ainsi, la promotion de l'adoption par des partenaires de même sexe, de la procréation médicalement assistée, du «tourisme procréatif» et de la gestation pour autrui se répand. Cette promotion est en totale contradiction avec le Code civil, le droit de la famille, avec les textes internationaux signés par la France et avec les principes universels d'indisponibilité et de non-patrimonialité du corps humain et de ses éléments.

L'État et le législateur n'ont pas à ériger en normes ce qui relève de la vie privée et des choix individuels. C'est pourquoi, la République protège la liberté individuelle tout en excluant toutes les formes de communautarisme.

À propos de «l'égalité des droits» : le discours en faveur de la possibilité de «produire de l'enfant hors sexe» repose sur le fait que les partenaires de même sexe, placés parmi les partenaires «stériles» seraient en droit de réclamer des réparations : le droit à l'enfant est alors présenté comme un dû. Or, ces personnes ont choisi une vie sans possibilité d'enfants ; qu'ensuite, ils souhaitent avoir à la fois le lien et les enfants que ce lien exclut est, sans doute, une contradiction douloureuse mais la Société ne peut l'accepter sans remettre en cause les repères sur lesquels elle est fondée et sur lesquels elle construit son avenir.

À propos des «discriminations» : sous prétexte de lutter contre une discrimination, il ne serait pas acceptable d'en créer une autre entre les enfants. Il serait, en effet, établi par la loi que certains enfants pourraient grandir sur le socle de la relation à deux parents – homme/femme – père/mère – et que d'autres seraient privés de cet atout, privés de ce lien fondamental reposant sur la lisibilité de leur filiation et sur le modèle de l'altérité. En tout état de cause, le principe de précaution, inscrit dans notre Constitution, s'impose.

Il ne nous paraît pas conforme à l'intérêt de l'enfant de permettre son inscription dans une filiation qui ne serait pas structurée sur l'altérité sexuelle des parents, et ce au risque de rendre sa généalogie incohérente et de l'exposer dangereusement à des difficultés d'identification et de structuration de sa personnalité.

Pour l'Entente parlementaire, les coordinateurs

Jean-Marc NESME, député de Saône-et-Loire

Bernadette DUPONT, sénateur des Yvelines

Pierre-Christophe BAGUET, député des Hauts-de-Seine

NON À L'HOMOPARENTALITÉ : 173 PARLEMENTAIRES S'ENGAGENT

Liste au 10 janvier 2005

Région ALSACE

CHRIST Jean-Louis, député du Haut-Rhin
HAENEL Hubert, sénateur du Haut-Rhin
HILLMEYER Francis, député du Haut-Rhin
MEYER Gilbert, député du Bas-Rhin
REISS Frédéric, député du Bas-Rhin
REYMANN Marc, député du Bas-Rhin
SCHNEIDER André, député du Bas-Rhin
SCHREINER Bernard, député du Bas-Rhin
SITTLER Esther, sénateur du Bas-Rhin

Région AQUITAINE

BOURRAGUE Chantal, député de Gironde
CAZALET Auguste, sénateur des Pyrénées Atlantiques
DIEFENBACHER Michel, député du Lot et Garonne
DIONIS du SEJOUR Jean, député du Lot et Garonne
GARRAUD Jean-Paul, député de la Gironde
LASSALLE Jean, député des Pyrénées Atlantiques
MAZOUAUD Bernard, député de la Dordogne
MERLY Alain, député du Lot et Garonne

Région AUVERGNE

GISCARD d'ESTAING Louis, député du Puy de Dôme
MARLEIX Alain, député du Cantal,
PRORIOL Jean, député de Haute Loire

Région BOURGOGNE

AUBERGER Philippe, député de l'Yonne
BEAUMONT René, sénateur de Saône et Loire
BORDIER Pierre, sénateur de l'Yonne
COURTOIS Jean-Patrick, sénateur de Saône et Loire
De RAINCOURT Henri, sénateur de l'Yonne
EMORINE Jean-Paul, sénateur de Saône et Loire
GRILLOT Louis, sénateur de Côte d'Or
NESME Jean-Marc, député de Saône et Loire
NUDANT Jean-Marc, député de Côte d'Or
SAUVADET François, député de Côte d'Or

Région BRETAGNE

BOUVARD Loïc, député du Morbihan
GERARD Alain, sénateur du Finistère
KERGUERIS Aimé, député du Morbihan
LE FUR Marc, député des Côtes d'Armor
LE NAY Jacques, député du Morbihan
MENARD Christian, député du Finistère

Région CENTRE

BILLARD Joël, sénateur d'Eure et Loir
COSYNS Louis, député du Cher
DESCAMPS Jean-Jacques, député d'Indre et Loire
GERBAUD François, sénateur de l'Indre
HAMEL Gérard, député d'Eure et Loir
ROZIER Janine, sénateur du Loiret

Région CHAMPAGNE ARDENNE

DÉTRAIGNE Yves, sénateur de la Marne
MICAUX Pierre, député de l'Aube

Région FRANCHE COMTÉ

BAILLY Gérard, sénateur du Jura
BINETRUY Jean-Marie, député du Doubs
BRIOT Maryvonne, députée de Haute Saône
CARLE Jean-Claude, sénateur de Haute Savoie
FRANCINA Marc, député de Haute Savoie
GRUILLOT Georges, sénateur du Doubs
RAISON Michel, député de Haute Saône
SERMIER Jean-Marie, député du Jura
SOUVET Louis, sénateur du Doubs
THARIN Irène, députée du Doubs
ZUMKELLER Michel, député du territoire de Belfort

Région ILE DE FRANCE

AMOUREUX Pierre, député des Yvelines

BAGUET Pierre Christophe, député des Hauts de Seine
BALKANY Patrick, député des Hauts de Seine
BETEILLE Laurent, sénateur de l'Essonne
BOUTIN Christine, député des Yvelines
BRAY Ghislain, député de Seine et Marne
BRAYE Dominique, sénateur des Yvelines
BRUNEL Chantal, député de Seine et Marne
COVA Charles, député de Seine et Marne
DUPONT Bernadette, sénateur des Yvelines
GALY-DEJEAN René, député de Paris
GOASGUEN Claude, député de Paris
GOURNAC Alain, sénateur des Yvelines
HOUEL Michel, sénateur de Seine et Marne
HERMANGE Marie-Thérèse, sénateur de Paris
JULIA Didier, député de Seine et Marne
KOSSOWSKI Jacques, député des Hauts de Seine
LEQUILLIER Pierre, député des Yvelines
MASDEU-ARUS Jacques, député des Yvelines
MOTHRON Georges, député du Val d'Oise
MYARD Jacques, député des Yvelines
PINTE Etienne, député des Yvelines
PORTELLI Hugues, sénateur du Val d'Oise
PROCACCIA Catherine, sénateur du Val de Marne
SCELLIER François, député du Val d'Oise
TRON Georges, député de l'Essonne

Région LANGUEDOC ROUSSILLON

BLANC Jacques, sénateur de la Lozère
BLANC Paul, sénateur des Pyrénées Orientales
CUGNENC Paul-Henri, député de l'Hérault
FRANCO Arlette, député des Pyrénées Orientales
MACH Daniel, député des Pyrénées Orientales
MOURRUT Etienne, député du Gard
SAINT LEGER Francis, député de la Lozère

Région LIMOUSIN

AUCLAIR Jean, député de la Creuse
MOULY Georges, sénateur de la Corrèze

Région LORRAINE

BAUDOT Jacques, sénateur de Meurthe et Moselle
GODFRAIN François, député de Meurthe et Moselle
LANG Pierre, député de la Moselle
LETT Céleste, députée de la Moselle
LONGUET Gérard, sénateur de la Meuse
PIERRE Jackie, sénateur des Vosges

MARTINIQUE

ALMONT Alfred, député de la Martinique

Région MIDI PYRÉNÉES

CARAYON Bernard, député du Tarn
GODFRAIN Jacques, député de l'Aveyron
PAIX Bernadette, députée de la Haute Garonne
ROUMEGOUX Michel, député du Lot

Région NORD-PAS DE CALAIS

BOUT Brigitte, sénateur du Pas de Calais
DECOOL Jean-Pierre, député du Nord
DEPREZ Léonce, député du Pas de Calais
DESMARESCAUX Sylvie, sénateur du Nord
FLAJOLET André, député du Pas de Calais
GALLEZ Cécile, députée du Nord
VANNESTE Christian, député du Nord

Région BASSE NORMANDIE

DENIAUD Yves, député de l'Orne
GATIGNOL Claude, député de la Manche
LEFRANC Jean-Marc, député du Calvados

Région HAUTE NORMANDIE

BESSELAT Jean-Yves, député de Seine Maritime
FIDELIN Daniel, député de Seine Maritime
GILARD Franck, député de l'Eure
REVEL Charles, sénateur de Seine Maritime

NOUVELLE CALÉDONIE

FROGIER Pierre, député de Nouvelle Calédonie

Région PAYS DE LA LOIRE

BESSE Véronique, députée de Vendée
GAUTIER Gisèle, sénateur de Loire-Atlantique
HERIAUD Pierre, député de Loire-Atlantique
LANDRAIN Edouard, député de Loire-Atlantique
LARDEUX André, sénateur du Maine et Loire
MERCERON Jean-Claude, sénateur de Vendée
PAPON Monique, sénateur de Loire-Atlantique
RETAILLEAU Bruno, sénateur de Vendée
RICHARD Dominique, député du Maine et Loire
SARLOT Joël, député de Vendée
TAUGOURDEAU Jean-Charles, député du Maine et Loire

Région PICARDIE

DASSAULT Olivier, député de l'Oise
GARD Daniel, député de l'Aisne
GEST Alain, député de la Somme
GIROD Paul, sénateur de l'Aisne
GONNOT François Michel, député de l'Oise
JARDE Olivier, député de la Somme
MARINI Philippe, sénateur de l'Oise

Région POITOU CHARENTES

BOBE Jacques, député de Charente
DOUBLET Michel, sénateur de Charente-Maritime

Région PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

CHASSAIN Roland, député des Bouches du Rhône
COUVE Jean-Michel, député du Var
DUFAUT Alain, sénateur du Vaucluse
FERRAND Jean-Michel, député du Vaucluse
GILLES Bruno, député des Bouches du Rhône
GIRO Maurice, député du Vaucluse
LUCA Lionel, député des Alpes Maritimes
MALLIE Richard, député des Bouches du Rhône
PEYRAT Jacques, sénateur des Alpes Maritimes
RIVIERE Jérôme, député des Alpes Maritimes
VACHET Léon, député des Bouches du Rhône
VALLET André, sénateur des Bouches du Rhône
VITEL Philippe, député du Var

RÉUNION

AUDIFAX Bertho, député de la Réunion
PAYET Anne-Marie, sénateur de la Réunion
VICTORIA René-Paul, député de la Réunion

Région RHONE-ALPES

ARTIGUES Gilles, député de la Loire
BIANCHERI Gabriel, député de la Drôme
BLANC Etienne, député de l'Ain
BUFFET François Noël, sénateur du Rhône
CHOSSY Jean-François, député de la Loire
COCHET Philippe, député du Rhône
COLOMBIER Georges, député de l'Isère
DORD Dominique, député de Savoie
EMIN Jean-Paul, sénateur de l'Ain
FENECH Georges, député du Rhône
MOYNE-BRESSAND Alain, député de l'Isère
NICOLIN Yves, député de la Loire
PERRUT Bernard, député du Rhône
PHILIP Christian, député du Rhône
REMILLIER Jacques, député de l'Isère
ROCHEBLOINE François, député de la Loire
VAGINAY Liliane, députée de la Loire
VOISIN Michel, député de l'Ain

POLYNÉSIE

VERNAUDON Béatrice, députée de la Polynésie française

FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

LES CAMPAGNES MILITANTES

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) lance régulièrement des campagnes militantes. Si vous souhaitez y participer activement, nous vous invitons à commander notre matériel de propagande par courrier. Nous vous fournirons en fonction de nos stocks disponibles. Vous devez nous indiquer les thèmes, les quantités et l'adresse de livraison (par multiples de 5 affiches).



Participation aux frais d'édition et d'expédition (facultative mais souhaitée) : minimum 10 euros

«JE SUIS FIER D'ÊTRE GAULLISTE», a déclaré Raoul Béteille, ancien député RPR, président du MIL.
 ET VOUS ? Si vous aussi vous êtes fier d'être gaulliste, renvoyez-nous votre déclaration.

Le diplôme (format 29.7x21 cm) L'attestation (8x5 cm) Le porte-clés

VIGILANCE & ACTION est édité par le M.I.L. - Directeur de la publication : R. BETEILLE (Imprimerie spéciale - Dépôt & Régularisation)

Nom Prénom.....
 Adresse
 Code postal Ville
 Téléphone Portable Télécopie Courriel@.....
 Date et lieu de naissance Je souhaite être adhérent , adhérent actif ou militant ?
 Profession

- OUI, MOI AUSSI, JE SUIS FIER D'ÊTRE GAULLISTE !
- Et je souhaite recevoir le diplôme (format 29.7x21 cm) et l'attestation (format 8x5 cm) (20 €)
- Je souhaite recevoir le porte-clés du MIL (10 €)
- Je désire recevoir une documentation sur le M.I.L.
- Je désire soutenir financièrement les campagnes du MIL : 30 € / 50 € / 80 € / 120 € ou plus
- Je souhaite adhérer au M.I.L. pour l'année :
 - Cotisation de membre et abonnement au journal : 40 € / Cotisation couple : 40 € / Cotisation simple : 25 € / Cotisation chômeur : 10 €
 - Cotisation pour la carte de membre donateur : 80 € / Cotisation pour la carte de membre bienfaiteur : à partir de 160 €
- Je désire m'abonner à «Vigilance et Action» : simple 30 € / soutien : à partir de 160 €

Date Signature

A renvoyer au M.I.L., 75 rue Louis-Rouquier 92300 Levallois-Perret - Tél. 0147573444 - Télécopie 0147573424 - Courriel : m.i.l@noos.fr

MIL : La droite civique, gaulliste et patriote

Conformément à l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les réponses aux différentes rubriques de ce bulletin sont facultatives. Les informations qu'elles contiennent sont à usage strictement interne. Elles font l'objet d'un traitement informatique et ne peuvent être communiquées qu'à des responsables désignés par le Bureau National. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent sur justification de votre identité.